



Délibération  
N° 2023-004

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : MISE EN SECURITE DE L'EGLISE SAINT MARTIN : DEMANDES DE  
SUBVENTION

Date de la convocation : 28/02/2023

SEANCE DU 06 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le six mars à 17h30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

**Absents** :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 2
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en attendant la mise en œuvre du programme de restauration, il est indispensable de protéger le patrimoine en effectuant des travaux sur la toiture et sur les vitrages.

En effet, lors d'une tempête ayant eu lieu fin décembre 2022, une fenêtre a volé en éclats et la corniche du clocher s'est détachée sur une longueur de 1,5m environ. Il convient de stabiliser l'existant et de reconstituer l'élément manquant. De plus, le plancher permettant d'accéder aux cloches est désormais instable. Il est nécessaire de le refaire. Enfin, la croix située au-dessus de l'entrée principale de l'église est partiellement descellée. Elle a été sécurisée en attendant les travaux de remise en état. Il conviendra lors de cette même opération de recalibrer les lauzes de la toiture et d'en remplacer quelques-unes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230306-0092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023



Une autorisation de travaux sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), compte-tenu du fait que notre édifice est inscrit au titre du patrimoine immobilier historique protégé. La Maîtrise d'œuvre sera assurée par la Commune sous le contrôle technique et scientifique de la DRAC.

Le coût de cette opération est estimé à 12 500 € HT.

Pour financer ces travaux, il est proposé de solliciter l'aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 60% au titre du patrimoine historique inscrit, et l'aide de l'État (DRAC) à hauteur de 20%.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- Approuve le programme,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 60% au titre du patrimoine et l'Etat (DRAC) à hauteur de 20%.
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Mise en sécurité de l'église San Martinu	Montant HT	taux
ETAT - DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	2 500,00 €	20%
Collectivité de Corse - Patrimoine	7 500,00 €	60%
Commune	2 500,00 €	20%
total	12 500,00 €	100%

- Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget : opération 21-01

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230306-0092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023